

Sauriez-vous répondre à ces questions ?

- Comment se présente le MEMO-VIE et comment le remplir ?
- Je range bien mes papiers. En quoi le MEMO-VIE peut-il m'être utile ?
- Comment assurer la sécurité des informations par le MEMO-VIE ?
- Comment protéger l'accès au document
- Quelles sont les informations essentielles à conserver ?
- En quoi, le MEMO-VIE facilite l'accès rapide aux informations indispensables
- Ou puis-je ranger mon MEMO-VIE
- Mon Père vit séparé de ma mère. Je n'ai aucune idée de ses biens ou de ses engagements. Je ne voudrais pas avoir de surprise à son décès. Que dois-je prévoir de faire ?
- Si je prévois de faire un testament, en quoi le MEMO-VIE peut m'être utile?
- Comment a été conçu le Memo-Vie ?
- Quel est le délai dont disposent les héritiers après le décès pour faire les démarches obligatoires et auprès de qui ?

Comment se présente le MEMO-VIE et comment le remplir ?

Le **MEMO-VIE** est un outil clair, simple, ludique, aux couleurs de la Vie. Il se présente sous forme de différents tableaux bien pensés, présentés sous deux formats :

- un livret de 25 pages 'pdf' que vous conserverez après impression et remplirez manuellement,

- ou un tableau excel, si vous préférez saisir les données sous ce format, que vous pourrez conserver sur votre ordinateur ou mettre sur une clé USB.

(les deux formats sont livrés par téléchargement à votre commande).

Vous serez guidés dans la saisie des données repérées comme indispensables à conserver et visualiser rapidement.

Peut-être aurez-vous besoin d'un peu de temps pour renseigner les premières informations, mais que sont ces quelques instants dans une vie? Le **MEMO-VIE** vous suivra tout au long de votre vie et se révélera indispensable à tous les instants.

Il est conseillé de procéder comme suit :

1. Organiser votre rangement "physique" de vos papiers suivant notre méthode proposée
2. Relever au fur et à mesure du classement de vos papiers, les données "lés" requises dans le **MEMO-VIE**
3. Mettre à jour régulièrement les informations au fur et à mesure qu'elles arrivent
4. Choisir de transmettre ou non **MEMO-VIE** aux personnes de confiance (dans le cas où vous auriez besoin d'assistance)

Vous pouvez procéder en plusieurs fois et même vous faire aider si le travail vous paraît encore trop fastidieux. Mais, je vous l'assure, ce n'est pas le cas.

Je range bien mes papiers. En quoi le MEMO-VIE peut-il m'être utile ?

Le **MEMO-VIE** offre le cadre de saisie de tous les détails "clés" indispensables sur le fonctionnement de votre vie quotidienne et de vos biens (comptes, abonnements téléphoniques et d'électricité des maisons, assurance des véhicules, abonnements internet, salaires et retraites, etc.). De plus, il précise où se trouvent rangés vos papiers d'identité et contrats principaux. Vous n'aurez plus à vous plonger régulièrement dans vos lourds dossiers ou archives, même bien rangées, pour retrouver une référence, un code, le nom d'un interlocuteur ou un numéro de contrat.

Comment assurer la sécurité des informations par le MEMO-VIE ?

Examinons les raisons de vos craintes, souvent émises sur la sécurité de vos données dans la MEMO-VIE:

- Vous pensez que les informations contenues dans le MEMO-VIE sont toutes sensibles et confidentielles : il n'en est rien. Le MEMO-VIE recueille en majorité des informations

courantes, indispensables pour vous mais complètement inutilisables pour un tiers peu scrupuleux (numéro de contrat d'assurance, référence abonnement téléphonique, parenté, etc.). Seul, un petit nombre d'informations (banques, codes) restent sensibles. Mais rien ne vous oblige à les indiquer en détail.

- Vous craignez par ailleurs l'assaut de voleurs à domicile ou de 'pirates' sur internet : il vous appartient de ranger votre MEMO-VIE en lieu sûr si vous l'avez édité sous forme papier. Si vous utilisez la version "Excel", vous pouvez la conserver sur une clé USB ou sous un nom de fichier codé ou encore verrouiller l'accès au classeur "Excel" par un mot de passe.

- Vous pouvez enfin solliciter votre notaire pour conserver votre MEMO-VIE en lieu sûr et même le mettre en annexe de votre testament ou encore le confier à un proche de confiance. Il est également proposé de plus en plus largement sur internet des services sécurisés de rangement de fichier (type 'coffre-fort').

Comment protéger l'accès au document

Pour protéger l'intégralité du classeur, soit l'ouverture du fichier "excel" et la lecture du contenu, vous devez indiquer un mot de passe pour l'accès au document.

Sélectionnez **Enregistrer sous** dans le menu **Fichier**. Puis cliquez sur **Options** et choisissez **Options Générales**. Vous pouvez maintenant indiquer un mot de passe pour protéger l'accès au classeur (**Mot de passe pour la lecture**), ainsi qu'un mot de passe pour permettre l'enregistrement (**Mot de passe pour la modification**).

Pour optimiser la protection, allez dans **Options avancées** et choisissez le **type de cryptage** nommé **"RC4, Microsoft Enhanced Cryptographic Provider v1.0"**.

Quelles sont les informations essentielles à conserver ?

Elles sont nombreuses: de la référence des contrats d'abonnement aux coordonnées bancaires en passant par les noms des interlocuteurs chez l'employeur ou les caisses de retraite. Ces informations figurent normalement dans les correspondances. En adoptant la '**Méthode de classement**' proposée avec le MEMO-VIE, il est possible de ne pas chercher ses papiers pendant des heures. Et pour faire encore plus simple, il est possible d'extraire les informations essentielles pour les regrouper dans le MEMO-VIE qui pourra être consulté à tout moment en un seul coup d'œil.

En quoi, le MEMO-VIE facilite l'accès rapide aux informations indispensables

C'est simple. Les rubriques du MEMO-VIE sont agencées astucieusement pour retrouver vos données rapidement. Et, pour ce qui concerne le MEMO-VIE sous format EXEL, il suffit de faire une recherche d'information dans le "classeur" et vous retrouverez instantanément l'information requises dans les différents onglets.

Où puis-je ranger mon MEMO-VIE

Il vous appartient de le ranger en lieu sûr. Il peut être conservé sur votre ordinateur, sur une clé USB ou sous forme "papier", si vous l'imprimez, dans un lieu sûr ou même un coffre. Vous pouvez solliciter votre notaire pour le mettre en annexe de votre testament ou le confier à un proche de confiance. Il existe également des services sécurisés de rangement de données sur internet.

Mon Père vit séparé de ma mère. Je n'ai aucune idée de ses biens ou de ses engagements. Je ne voudrais pas avoir de mauvaises surprises. Que dois-je prévoir de faire ?

S'il arrive quelque chose à votre père, vous n'aurez aucun détail sur le fonctionnement de ses biens, même si votre père a pensé à faire un testament. Vous devrez alors réunir toutes les informations. Le plus simple est d'alerter votre père sur la nécessité de répertorier ses biens dans un document qu'il pourra laisser derrière lui. Présentez-lui le MEMO-VIE. Cet outil lui

faq

sera utile pour sa propre gestion et simplifiera, pour ses proches, sa succession. Il évitera que ses biens se perdent ou que vous ne puissiez remplir vos obligations dans les délais légaux ou encore que vous vous retrouviez avec une maison dont vous ne connaîtrez rien du fonctionnement.

Si je prévois de faire un testament, en quoi le MEMO-VIE peut m'être utile?

Rappelons ici le principe du testament qui est un écrit qui désigne le(s) bénéficiaire(s) de vos biens après votre décès. Remarquons que les questions majeures de localisation et d'accès aux propriétés, le nom de vos interlocuteurs, vos codes et abonnements... ne sont pas traitées dans un testament. Et puis, si vous aviez tout simplement un accident vous apprécieriez que quelqu'un ait les éléments pour gérer votre quotidien.

Comment a été conçu le Memo-Vie ?

À la disparition de mon père, j'ai mesuré un vrai problème: pourtant soucieux des détails, il avait classé une tonne de papiers et avait fait part de ses volontés à la famille et au notaire. Cependant, il n'avait pas pensé à préciser la localisation de certaines informations personnelles, ou indiqué les coordonnées précises de ses comptes, de ses propriétés, les modalités d'accès et d'abonnements ou les noms et téléphones de ses interlocuteurs habituels.

Le règlement de sa succession a été non seulement un parcours douloureux mais fastidieux, ainsi qu'une prise de conscience sur les enjeux d'un classement "universel" de toutes les données essentielles à la vie quotidienne.

Avais-je moi-même prévu le cas? Mes proches pourraient-ils retrouver aisément l'indispensable en cas d'accident ?

Face à ces constats, je réfléchis à comment identifier et regrouper mes informations administratives.

C'est ainsi qu'est né le **MEMO-VIE**, que je souhaite partager comme un outil méthodique, précis, novateur et anti-stress, car j'ai découvert ensuite qu'il m'était indispensable pour moi-même au quotidien.

Quel est le délai dont disposent les héritiers après le décès pour faire les démarches obligatoires et auprès de qui ?

Il y a des démarches à effectuer dans la première semaine, dans le premier mois, et dans les mois restants. Le délai total qui est laissé aux héritiers est de **6 mois au maximum**. Il est imposé par les impôts qui attendent la déclaration de succession et le paiement des droits de succession dans ce délai. Toutes ces démarches sont à effectuer auprès de diverses administrations et de prestataires. Tout vous est indiqué dans le '**Parcours de l'héritier**' fourni avec le **MEMO-VIE**.

Cliquez-pour obtenir les réponses et vérifier si vous auriez besoin du MEMO-MIE pour répondre aux questions ci-dessus et à toutes celles que vous vous posez !